



003650

12 NOV. 2019

**Décision relative à l'organisation  
de deux concours de recrutement  
Au titre de l'exercice 2019**

Vu le Dahir portant loi n°1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;

Vu le Décret N° 2-94-335 du 18 Chaâbane 1415 (20 janvier 1995) relatif à la création de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ;

Vu la circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement des Etablissements et les Entreprises Publics ;

Vu la loi cadre modificative n°1 du personnel de l'Agence Urbaine de Beni-Mellal au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la nécessité de service.

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL  
DECIDE**

**Article I :** L'Agence Urbaine de Béni-Mellal organise deux (02) concours pour le recrutement :

<i>Profil</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Dernier délais de dépôt des dossiers</i>	<i>Date d'organisation du concours écrit</i>
Cadre Supérieur en Contrôle de gestion, audit et comptabilité	01	29/11/2019	17/12/2019 à 10h
Cadre Supérieur en communication	01		18/12/2019 à 10h

**Article II :** Les concours sont ouverts aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire ;
- Etre bachelier et titulaire d'un diplôme, correspondant au profil demandé, délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.



**Article III** : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite accompagnée d'un CV ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Une copie de la CNI ;
- L'attestation d'équivalence pour les diplômes délivrés par des institutions étrangères ;
- L'autorisation de participation au concours concernant les candidats fonctionnaires.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyés par courrier postal à son siège sis à :

***Boulevard Mohamed V, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc,***  
au plus tard le ***29/11/2019 à 16h30.***

Tout dossier incomplet ou comportant des pièces non conformes à celles sus-indiquées ou parvenu hors délai, sera automatiquement rejeté.

Les candidatures envoyées par e-mail ne seront pas acceptées.

**Article IV** : Déroulement et modalité des concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions énumérées sur les fiches en annexes et celles indiquées aux articles précités ci-dessus.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux concours qui se dérouleront au siège de l'Agence Urbaine de Béni Mellal, conformément à la date figurant à l'article premier de la présente décision.

Les concours seront organisés comme suit :

- Epreuve écrite de deux heures (2H) portant sur le domaine de spécialité demandée ;
- Les candidats admis à l'épreuve écrite ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20 seront convoqués pour subir un entretien oral (20mn) permettant au jury d'évaluer l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au poste à pourvoir.

**Article V** : Cette décision sera publiée aux sites web suivants :

- [www.service-public.ma](http://www.service-public.ma)
- [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)
- [www.aubm.ma](http://www.aubm.ma)

**N.B** : Les résultats seront affichés aux sites précités ci-dessus.

Directeur de l'Agence  
Urbaine de Béni Mellal  
Mohamed AUBAHA



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Mohammed V, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc  
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : [aubm@menara.ma](mailto:aubm@menara.ma)  
Web : [aubenimellal.net](http://aubenimellal.net)

